

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 novembre 2021

Délibération N°5 du 22 novembre 2021

Date de convocation **Etaiènt présents : (18)**

16.11.21

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoint, s,
Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani,
Arlette Vivet.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Etaiènt Excusés : (5)

Emmanuelle Duplessis Yaha ayant donné délégation à Patrick Jouen, , Mickaël Lefevre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin, Vincent Prié ayant donné délégation à Dominique Paul.

Secrétaire de séance : Dominique Paul

Budget communal

Mise en non-valeur

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Véronique Obin, Conseillère Municipale

Informe le conseil municipal que le trésor public a adressé à la commune une demande d'admission en non-valeur d'un titre de paiement de 0,14 €.

Ce titre de paiement, référencé T-201, concerne un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite auprès de GRdf.

Compte-tenu de la date de la créance, expose au conseil municipal, tout en prenant en compte que les démarches de recouvrement possibles sont inférieures au seuil de recouvrement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

✓ accepte l'admission en non-valeur présentée par le trésor public

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

